

# Recrudescence des chenilles processionnaires

**De nombreux nids de chenilles processionnaires du Chêne ont été dernièrement signalés sur plusieurs communes du territoire, principalement en vallée de seine et sur le plateau du Neubourg. Pour faire face à cet insecte ravageur et préoccupant pour la santé, merci de prendre connaissance des mesures à adopter lors de vos sorties en forêt ou dans les espaces verts.**

*Publié le 16 Juin 2020*

---

Les chenilles processionnaires sont des insectes présents dans plusieurs régions de France, y compris en ville. Elles ont un impact sur la santé humaine en provoquant des réactions inflammatoires de la peau ou, plus grave, des muqueuses respiratoires.

## Un effet urticant pendant deux ans

Les chenilles possèdent des poils qui contiennent une protéine urticante. Ces poils très légers et très volatils peuvent être emportés par le vent et venir se loger dans la peau ou les muqueuses, ce qui a pour effet de provoquer des urtications et chez certaines personnes sensibles des réactions allergiques qui peuvent être sérieuses.

Il est très difficile de lutter contre cette espèce : un nid vide peut rester urticant pendant deux ans. Il faut donc éviter d'être en contact direct avec les chenilles et les nids, ne les détruire que sous certaines conditions.

En cas de contact avec ces insectes, il vous est fortement conseillé de consulter votre médecin. Vos vêtements devront être détruits (ou stockés à part dans des sacs hermétiques pendant 2 ans) car les poils restent dans les textiles malgré les lavages.

## Des actions de prévention pour lutter contre le risque sanitaire

Il n'y a pas d'arrêté préfectoral pour lutter contre la chenille processionnaire pour le moment. La destruction des nids est donc à la charge du propriétaire.

L'Agglomération a toutefois acheté des pièges pour piéger les papillons adultes afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Les communes concernées peuvent installer ces pièges sur les parcelles communales.

Si vous constatez un nid de chenilles processionnaires, nous vous conseillons de le signaler en [mairie](#).

## Comment se prémunir ?

En forêts ou en zones urbaines les recommandations de prévention sont les mêmes :

- › Éviter les arbres porteurs de nids, éloigner les enfants et les animaux de compagnie
- › Ne jamais toucher les chenilles vivantes ou mortes, les nids récents ou vieux
- › Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition
- › Par grand vent ne pas faire sécher son linge à l'extérieur près des arbres atteints

## Infos complémentaires

### Les milieux naturels préservés

Depuis plusieurs années, l'Agglo Seine-Eure réalise de grands travaux pour décroisonner la rivière Eure et ainsi permettre la

libre circulation piscicole et sédimentaire.

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**

1 place Thorel 27400  
LOUVIERS

**HORAIRE:**

Lun. - jeu.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 17h30  
Ven.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 16h30



**Demander à Arsene**